

Commission des finances

Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 597/17 relatif au budget pour l'année 2018

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le mardi 28 novembre 2017 de 20h à 22h40, pour étudier le préavis cité en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière et Monsieur François Payot, Syndic.

Sur la base du rapport déjà très complet et bien détaillé, Monsieur le Syndic et Madame la Boursière donnent de plus amples détails dont voici les éléments principaux :

Chapitre 1 « Préambule et résultat prévisionnel » :

- Le nombre d'habitants étant relativement stable depuis 2014 (~3350 hab) on constate que c'est également le cas du budget de fonctionnement de notre commune qui se situe toujours autour des 18 millions. Le chiffre définitif du nombre d'habitants au 31.12.2017 sera donné en février 2018 par « Statistique Vaud ».

Chapitre 2.1 « Principales variations des charges » :

- L'apprenti prévu au service des bâtiments n'est plus d'actualité. Dès lors, seuls 2 ETP apparaissent au budget 2018 au lieu des 3 prévus en 2017. On note l'optimisation, par un meilleur partage des activités interservices au service des bâtiments, qui permet un 6,51 ETP au lieu du 6,8 budgété en 2017.
- Pour l'avenir, il n'est pas prévu de nouveaux engagements. Il est également souhaitable que les effectifs actuels ne diminuent pas dans l'immédiat afin de continuer la stabilisation et l'amélioration des services qui porte ses fruits.
- La création des processus nécessaires dans le cadre du système de contrôle interne (SCI) sera dorénavant possible via un logiciel informatique testé et fonctionnel. Une vingtaine de processus ont déjà été créés principalement pour le service des finances. Une personne a été nommée en interne pour être la spécialiste de ce logiciel. Elle assurera la formation et le suivi des chefs de service qui devront également mettre à jour leur(s) processus et procédure(s) interne(s). La priorité est cependant donnée à la stabilisation du service des travaux et à la fin des formations des nouveaux collaborateurs engagés.
- L'engagement d'une secrétaire à 50% pour décharger le nouvel Assistant de sécurité publique (ASP) de certaines tâches administratives et également souhaitable pour assurer une plus grande présence terrain de ce dernier qui est très sollicité.

Chapitre 2.3 « Tourisme et association des Terroirs de la région de Grandson » :

- La commune offrira dorénavant « à titre de soutien annuel » 14'000 CHF à l'association des Terroirs qui aura, par contre, l'entretien et la conciergerie du caveau à sa charge. Un membre de la commission relève que ce soutien alloué à ce poste n'est pas toujours visible aux yeux des citoyens. Il serait souhaitable que la COGES 2018 se renseigne à ce sujet afin de mieux justifier ce type de soutien. Même remarque au sujet de l'ADNV.

De manière générale, le budget présenté correspond aux besoins du ménage Communal et ne contient aucun poste « superflu ». Dès lors, les charges pourraient difficilement être réduites. Seul le report de certaines réfections ou entretiens prévus permettraient de présenter un bilan équilibré à 0 sans réelle utilité du fait de la volatilité de certains autres postes.

La commission a ensuite passé en revue le détail du budget. Les commentaires à ce propos sont regroupés dans l'annexe du présent rapport. Aucune proposition d'amendement n'a cependant été discutée.

L'ensemble de la commission remercie Madame Dominique Léglise, Boursière et Monsieur François Payot, Syndic pour les explications données et les « ventilations » réalisées sur certains chapitres comptables permettant ainsi une imputation plus détaillée. Au final, ceci permet une meilleure vue sur le rendement de chaque objet.

En conclusion, les membres de la commission des finances, à l'unanimité, vous recommandent d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir:

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

Article premier : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2018 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n°597/17 du 13 novembre 2017, présentant un total de charges de CHF 18'587'900 et un total de revenus de CHF 18'192'700.



Melissa Margot



Hajda Diolinda



François Veuve



Bruno Vialatte



Jean Périllard



Serge Perrier



Hervé Cornaz (rapporteur)

Fait à Grandson le 3 décembre 2017

Annexe au préavis n°597/17

Commentaires sur les différentes rubriques détaillées du budget 2018 :

- 102.300 Augmentation du nombre d'heures des Municipaux notamment en raison de la charge administrative liée à la restructuration des services ainsi que la revue des processus. Il est à noter que certains Municipaux font partie de certains Conseils d'administration ou d'association dont la valeur du jeton de présence est différente. Ces jetons sont cependant versés directement à la Commune de Grandson qui défraie par la suite et de manière identique, le Municipal concerné en lui versant le montant prévu de 43.-/h.
- 190.318.5.1 De nouveaux postes ont été créés et nécessités l'installation de logiciels. Le partage, avec Yverdon, des serveurs et certains logiciels vient juste d'être réalisé. Du fait de la vétusté de certains logiciels et de leur mise à jour nécessaires, la rubrique « informatique » n'est, pour l'heure, pas stabilisée.
- 21 Remarque d'ordre général : le canton informe de manière détaillée et réalise les paiements régulièrement (< 1 mois) à la Commune. Ceci permet d'ajuster le budget en conséquence et de diminuer ainsi les écarts entre le budget et les comptes.
- 3520.331 L'amortissement a été recalculé sur 30 ans plutôt que 20 ans.
- 433.390 Le nombre d'heures au service des travaux fluctue énormément en fonction des saisons et activités (déneigement, nettoyage, etc...).
- 450.437 Poste repris par ASP